

# **Recherche de commentaires sur les possibilités d'améliorer le système des travaux d'évaluation de l'exploration minérale de l'Ontario**

## **Pièce jointe à l'appui : Améliorer le régime des travaux d'évaluation de l'Ontario**

### Introduction :

En Ontario, conformément à la *Loi sur les mines*, les prospecteurs souhaitant entreprendre des travaux d'exploration initiale peuvent enregistrer un claim minier sur les terres où les claims miniers peuvent être enregistrés. Un claim minier confère à son titulaire le droit exclusif d'explorer les minéraux, après avoir obtenu les permis, les approbations et les consultations nécessaires, sur un terrain désigné. Pour que les titulaires de claims puissent maintenir leurs claims en règle et leur droit de faire de l'exploration minérale, le ministère des Mines (le « Ministère ») exige que les titulaires de claims explorent activement les terres à la recherche de minéraux, du moins dans une certaine mesure. C'est ce qu'on appelle les « travaux d'évaluation ».

Les titulaires de claims miniers non concédés doivent fournir au Ministère un rapport résumant les travaux d'évaluation qui ont été entrepris ou, sous réserve de certaines restrictions, effectuer périodiquement des paiements au lieu d'effectuer les travaux d'évaluation. Les rapports d'évaluation soumis au Ministère sont mis à la disposition du public et enrichissent les connaissances géoscientifiques générales de l'Ontario.

L'Ontario s'est engagé à être une autorité compétente chef de file en matière d'exploration et de mise en valeur des minéraux afin d'accroître sa compétitivité à l'échelle mondiale. Le Ministère étudie les moyens d'accroître l'efficacité du système des travaux d'évaluation de l'exploration minérale initiale en Ontario.

Le Ministère a défini plusieurs objectifs primordiaux pour améliorer le système des travaux d'évaluation de l'exploration minérale initiale de l'Ontario. Le Ministère souhaite connaître l'avis du public sur les objectifs et les initiatives potentielles décrits ci-dessous : maximiser la compétitivité de l'Ontario et les travaux effectués sur les claims miniers; accroître la disponibilité des données géoscientifiques publiques et leur accès; et réduire au minimum les procédures administratives et de rapport inutiles pour la soumission des rapports des travaux d'évaluation. Sous chaque thème, le Ministère a relevé des exemples d'initiatives que nous examinons actuellement comme des possibilités d'amélioration, en fonction des commentaires des intervenants du secteur. Le Ministère vous invite à lui faire part de vos commentaires sur ces initiatives. Toutefois, ces thèmes visent à recueillir des commentaires importants que vous pourriez avoir en dehors de ces initiatives, et le Ministère vous encourage à nous écrire pour nous expliquer comment d'autres propositions pourraient améliorer le secteur de l'exploration en Ontario.

## **THÈME 1 : Maximiser la compétitivité de l'Ontario et les travaux effectués sur les claims miniers**

**Dans votre réponse au Ministère, veuillez indiquer les initiatives que, selon vous, le Ministère devrait envisager dans le cadre de ce thème.**

Voici des exemples d'initiatives en cours que le Ministère envisage d'améliorer et sur lesquelles il aimerait obtenir vos commentaires :

### **INITIATIVE : Exigences de travail annuelles**

Le Ministère exige que les titulaires de claims effectuent 400 \$ de travaux d'évaluation, par cellule et par année, pour maintenir un claim minier en règle. Les exigences de travail annuelles (400 \$) n'ont pas été mises à jour depuis le début des années 1990. Les coûts des travaux techniques faisant l'objet d'une demande de crédits de travail d'évaluation ont augmenté au fil du temps; par conséquent, moins de travaux d'évaluation sont nécessaires pour maintenir un claim en règle en raison de l'augmentation des coûts, notamment de la main-d'œuvre, des fournitures, du carburant et de l'hébergement. Par conséquent, les claims miniers peuvent être conservés pendant de plus longues périodes, et moins de connaissances peuvent être ajoutées et accumulées dans les connaissances géoscientifiques générales de l'Ontario. Le Ministère envisage de modifier les exigences de travail annuelles relatives, notamment :

- augmenter les exigences de travail annuelles en une seule étape;
- augmenter les exigences de travail annuelles en fonction de la durée de la demande. Par exemple, si l'exigence de travail est de 400 \$, après les deux premières années, l'exigence de travail de la troisième année d'évaluation passerait à 600 \$ et, la quatrième année, à 800 \$;
- le Ministère pourrait fournir des exigences de travail différentes pour les travaux d'exploration effectués dans des régions éloignées.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Les exigences actuelles en matière de travaux annuels sont-elles suffisantes pour assurer la réalisation de travaux d'exploration, ou devraient-elles être augmentées? S'il y avait une augmentation, quelles seraient, selon vous, les répercussions sur le secteur?**
- **Qu'est-ce que vous considérez comme une exigence de travail annuelle raisonnable pour maintenir une demande en règle?**

### **INITIATIVE : Incitatif pour les crédits doubles relatifs à la prospection primaire**

L'incitatif pour les crédits doubles relatifs à la prospection primaire a été introduit en tant que mesure temporaire en 2018 pour soutenir les titulaires de claims et les travailleurs

qui ont été touchés par l'introduction de l'enregistrement des claims en ligne et maintenue pendant la pandémie de COVID-19, compte tenu de l'environnement économique incertain et difficile de l'époque. Étant donné que cinq années se sont écoulées depuis la mise en place de l'incitatif pour les crédits doubles, le Ministère souhaite revoir les conditions d'admissibilité à cet incitatif.

Le Ministère envisage de modifier l'incitatif pour les crédits doubles relatifs à la prospection primaire pour la prospection primaire, notamment :

- le statu quo – maintien de l'incitatif;
- mettre en œuvre des exigences et des critères d'application clairement énoncés concernant ce qui est admissible à l'incitatif pour les crédits doubles. Cela permettrait de clarifier les exigences et de limiter la possibilité pour les promoteurs, qui vont des grandes sociétés d'exploration aux prospecteurs indépendants, d'utiliser à mauvais escient l'incitatif pour les crédits doubles en présentant leurs travaux comme de la « prospection primaire », ce qui a eu pour effet que les promoteurs ont conservé leurs claims sans avoir effectué un nombre suffisant de travaux. Parmi les restrictions possibles, mentionnons le fait de ne permettre le crédit que pour le travail effectué sur des claims miniers non concédés, de n'autoriser le crédit double que dans les deux premières années suivant l'enregistrement de la claim, et de limiter le nombre de travailleurs dont les coûts sont admissibles au crédit double;
- supprimer l'incitatif.

**Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Y a-t-il d'autres options que le Ministère pourrait envisager pour encourager les travaux d'exploration?**
- **Quelles seraient les répercussions des changements ou de l'élimination de l'incitatif pour les crédits doubles sur les membres du secteur?**
- **Êtes-vous en accord ou en désaccord avec une partie ou la totalité des restrictions possibles proposées ci-dessus?**
- **Y a-t-il des restrictions supplémentaires ou différentes que vous souhaiteriez proposer?**

### **INITIATIVE : Taux quotidien/apports en main-d'œuvre**

À l'heure actuelle, le Ministère limite à 350 \$ par personne par jour le taux quotidien maximal qu'un titulaire de claim peut présenter pour son propre travail effectué dans le cadre d'un claim. Le secteur a informé le Ministère que ce taux quotidien devrait être augmenté, car il ne représente pas le taux réel du secteur pour le travail effectué.

Le Ministère cherche à savoir si ce taux quotidien demeure efficace ou s'il devrait être augmenté.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Qu'est-ce que vous considérez comme un taux quotidien raisonnable pour votre propre travail?**
- **Le Ministère devrait-il envisager d'appliquer des taux différents selon les circonstances, p. ex., différents niveaux d'expérience et de formation, ou l'emplacement géographique des travaux effectués?**

### **INITIATIVE : Crédits en réserve**

Le cadre juridique de la distribution des crédits permet aux titulaires de claims de garder en réserve des crédits de travail d'évaluation pour une période illimitée et d'appliquer ces crédits à leurs claims miniers pour satisfaire aux exigences de travail annuelles. Le Ministère a constaté que des montants importants de crédits de réserve sont appliqués à des claims contigus des titulaires de claims afin de les maintenir en règle pendant de nombreuses années, sans qu'une exploration initiale active soit effectuée sur ces terres.

Le Ministère envisage d'apporter des modifications à la procédure de mise en réserve des crédits, notamment :

- Maintenir le statu quo avec les crédits en réserve
- 
- établir de nouveaux paramètres concernant le moment où les titulaires de claims peuvent attribuer des crédits d'un claim minier à une autre;
- .

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Y a-t-il d'autres options qui augmenteraient la quantité de travail effectué pour l'exploration minérale sur les claims miniers?**
- **Quelle incidence cela aurait-il sur vos activités ou sur l'ensemble du secteur si le Ministère apportait des changements au processus de mise en réserve des crédits?**
- **Quels paramètres jugeriez-vous appropriés pour mettre des crédits en réserve?**

- Les crédits en réserve devraient-ils être réduits d'un pourcentage fixe après une certaine période s'ils ne sont pas utilisés (p. ex., après cinq ans)?
  - Y a-t-il d'autres approches que le Ministère devrait envisager pour réduire le nombre de claims miniers non concédés qui sont détenues pendant de longues périodes sans exploration?

**THÈME 2 :** Accroître la disponibilité des données géoscientifiques publiques et leur accès.

**Dans votre réponse au Ministère, veuillez indiquer les initiatives que, selon vous, le Ministère devrait envisager dans le cadre de ce thème.**

Exemple d'une initiative en cours que le Ministère envisage d'améliorer et sur laquelle il aimerait obtenir vos commentaires :

**INITIATIVE : Augmentation des types de travaux, des données géoscientifiques et des dépenses connexes admissibles aux crédits de travail d'évaluation**

Le Ministère a appris du secteur qu'il y a un intérêt à élargir les types de travaux admissibles aux crédits pour travail d'évaluation, afin de tenir compte de l'innovation technologique et de mieux refléter le coût réel des travaux sur les claims difficiles d'accès en raison de la géographie ou de la topographie. Le Ministère envisage d'élargir la liste des types de travaux admissibles et des dépenses connexes pouvant faire l'objet d'un crédit d'évaluation. Voici quelques exemples de ce que l'on pourrait faire :

1. Utiliser des technologies telles que l'intelligence artificielle (« IA ») pour fournir de nouvelles analyses géoscientifiques des données.
  - **Quels critères devraient être établis si le Ministère acceptait l'IA pour les crédits de travail d'évaluation?**
2. Fournir des critères d'acceptation des analyses effectuées sur des échantillons précédemment soumis à des travaux d'évaluation.
  - **Quels critères devraient être établis pour accepter les résultats des analyses sur des échantillons qui ont déjà reçu des crédits de travail d'évaluation? Quelles restrictions devrait-il y avoir, le cas échéant?**
3. Permettre l'admissibilité des survols au-delà des limites des claims enregistrés pour les vols de prospection géophysique après la mise en place de paramètres clairs pour les trajectoires de vol.
  - **Quelles seraient les raisons commerciales acceptables qui justifieraient d'exiger un survol aux fins des crédits de travail d'évaluation?**

- **Quels sont les paramètres à définir pour que le survol soit admissible à des crédits de travail d'évaluation?**
  - **À quelle distance le pourcentage maximal de survol devrait-il être accordé pour les crédits de travail d'évaluation, et les données qui en résultent devraient-elles être transmises aux titulaires de claims avoisinants (le cas échéant)?**
  - **Quels types de survol devraient être acceptés pour les crédits? Devrait-il y avoir des critères différents pour chaque type?**
4. **Accepter les ensembles de données brutes des levés géophysiques afin de fournir des données géophysiques détaillées pour la base de données de l'Ontario.**
- **L'acceptation d'ensembles de données brutes devrait-elle être obligatoire?**
  - **Les ensembles de données brutes devraient-ils être admissibles à des crédits supplémentaires au lieu d'être obligatoires?**
5. **Accepter les coûts de la mobilisation et de la démobilisation menées à l'extérieur de la province.**
- **Quels sont les coûts de mobilisation hors de la province à prendre en compte pour les travaux d'évaluation?**
  - **Quelles sont les autorités compétentes en dehors de l'Ontario qui devraient être considérées comme admissible aux crédits de travail d'évaluation?**

**Questions complémentaires :**

- **Y a-t-il d'autres types de travaux et dépenses connexes que le Ministère devrait considérer comme admissibles aux crédits d'évaluation?**
- **Les autres types de travaux et les dépenses connexes devraient-ils être associés à des critères d'admissibilité?**
  - **Si oui, quels devraient être les critères d'admissibilité?**
- **Veillez nous faire part de vos réflexions sur la liste élargie potentielle des types de travaux admissibles et des dépenses connexes ci-dessus.**

**THÈME 3 : Réduire au minimum les procédures administratives et de rapport inutiles pour la soumission des rapports des travaux d'évaluation.**

**Dans votre réponse au Ministère, veuillez indiquer les initiatives que, selon vous, le Ministère devrait envisager dans le cadre de ce thème.**

Voici des exemples d'initiatives en cours que le Ministère envisage d'améliorer et sur lesquelles il aimerait obtenir vos commentaires :

## **INITIATIVE : Vérification de la preuve de travail et des dépenses**

Des copies des reçus et des factures qui attestent des coûts et des dépenses engagés pendant l'exécution des travaux d'évaluation doivent être incluses dans la soumission du rapport de travail du titulaire du claim pour le type de travail d'évaluation auquel ils se rapportent. Le Ministère a entendu dire des représentants du secteur et des titulaires de claims que l'obligation de fournir des reçus et des factures est une obligation de soumission de rapport qui est chronophage et contraignante.

Le Ministère envisage des options pour modifier l'exigence de vérification de la preuve de travail et des dépenses, notamment :

- Maintenir l'exigence selon laquelle les titulaires de claims doivent fournir des reçus ou des factures pour les coûts directs de l'exécution des types de travaux prescrits; toutefois, pour certains types de coûts indirects connexes, où il est souvent difficile d'obtenir des reçus sur le terrain (nourriture et hébergement, déplacements, certains coûts administratifs associés à la consultation des Autochtones), les titulaires de claims pourraient déclarer eux-mêmes les coûts.
- Supprimer l'exigence selon laquelle les titulaires de claims doivent fournir au Ministère tous les reçus ou factures relatifs aux types de travaux et aux dépenses connexes. Au lieu de cela, les titulaires de claims présenteraient au Ministère un rapport des dépenses qui serait évalué en fonction des taux standards actuels du secteur de l'Ontario, et ils auraient la possibilité de demander un reçu au besoin.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Veillez expliquer si vous êtes favorable à l'une ou l'autre des options ci-dessus et pourquoi.**
- **Existe-t-il d'autres méthodes pour fournir la preuve du travail et des dépenses connexes lors de la soumission de travaux d'évaluation qui devraient être prises en considération?**
- **Veillez nous faire part de toute autre considération relative à la vérification de la preuve de travail ou des dépenses.**

## **INITIATIVE : Normes de service et processus de production de rapports**

L'Ontario s'est engagé à réduire les formalités administratives et le fardeau dans le secteur minier afin d'attirer des investissements mondiaux, d'élargir l'industrie et de créer de nouveaux emplois. Le Ministère a entendu dire que les clients aimeraient avoir une norme de service claire quant au moment où les titulaires de claims recevront une réponse du Ministère (par exemple, lors de la finalisation d'un rapport de travail après une période d'avis de détermination).

Le Ministère propose des modifications afin de moderniser le cadre permettant de maintenir les claims en règle, d'accroître l'efficacité des processus d'approbation réglementaire de l'Ontario et de réduire le fardeau administratif pour le secteur de l'exploration minérale.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Quels sont les délais raisonnables dans lesquels les promoteurs doivent attendre la réponse du Ministère après l'avis de détermination de 45 jours?**
  - **Y a-t-il d'autres normes de service qui seraient avantageuses pour le secteur?**

De plus, le Ministère aimerait savoir si d'autres changements pourraient être apportés pour faciliter le processus de production de rapports :

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Quels processus administratifs et de production de rapports liés aux travaux d'évaluation entrepris par le Ministère trouvez-vous contraignants?**
- **Quels changements recommanderiez-vous au Ministère d'envisager pour réduire le fardeau en ce qui concerne le processus de production de rapports pour les travaux d'évaluation?**

### **INITIATIVE : Modèles à soumettre pour les travaux d'évaluation et les lignes directrices**

Le Ministère envisage de créer des modèles pour améliorer la compréhension qu'ont les titulaires de claims et leurs entrepreneurs des exigences relatives aux travaux d'évaluation (p. ex., une fiche journalière, un tableau de déclaration des dépenses, une liste de vérification des exigences relatives aux rapports sur les travaux, etc.) ou d'autres changements aux normes techniques.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Quels modèles le Ministère pourrait-il fournir pour faciliter le processus de production de rapports?**
- **Y a-t-il des modifications à apporter aux normes techniques pour la production de rapports sur les travaux d'évaluation qui pourraient faciliter le processus de production de rapports?**

### **INITIATIVE : Améliorations au Système d'administration des terrains miniers**

Le Ministère est en train d'améliorer le Système d'administration des terrains miniers (SAMT), notamment en créant une option pour accroître la capacité des



dossiers qui peuvent être soumis pour les travaux d'évaluation, en permettant aux titulaires de claims de présenter des demandes non contiguës avec le travail d'évaluation, de regrouper les claims en lots pour faciliter la gestion d'une propriété, en autorisant le remplissage automatique des champs du claim, en améliorant la fonction de distribution en attente pour faciliter l'attribution et l'application du crédit, en reliant directement les modèles et en créant une foire aux questions.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Y a-t-il d'autres modifications à apporter au SAMT qui seraient utiles pour la présentation des travaux d'évaluation?**
- **Quelles modifications du SAMT vous paraîtraient utiles pour aider votre entreprise dans le cadre du système des travaux d'évaluation de l'exploration minérale**

### **INITIATIVE : Résoudre les problèmes relatifs aux limites des claims et maximiser les terres disponibles pour l'exploration minérale**

Le Ministère examine la façon de résoudre les problèmes liés aux travaux d'évaluation relatifs aux limites des claims et à la résolution des problèmes liés aux espaces blancs lorsqu'il y a chevauchement entre les limites des claims et les claims relatifs aux cellules modernes.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Le Ministère devrait-il modifier ses politiques concernant les limites des claims pour les terres non disponibles dans une cellule?**
- **Dans l'affirmative, quels changements le Ministère devrait-il envisager?**
- **Comment évaluons-nous les parties ou les tranches des limites des claims réclamées pour les crédits?**
- **Comment devrions-nous régler la question des espaces blancs lorsque certaines zones de terres ne peuvent être explorées en raison des chevauchements entre les limites des claims et les claims relatifs aux cellules modernes?**
- **Comment l'Ontario peut-il déterminer quel est le titulaire de claim légitime de l'espace blanc en question?**

### **INITIATIVE : Modifications générales, y compris le déplacement des types de travaux de la réglementation à la politique, et la suppression des types de travaux qui sont sous-utilisés.**

Si les types de travaux sont inclus dans les politiques plutôt que dans les règlements, les délais pour les modifications et les mises à jour éventuelles seront plus courts que s'ils devaient être soumis aux processus réglementaires requis.

### **Ce que nous aimerions entendre de votre part :**

- **Le Ministère devrait-il envisager de transférer les types de travaux de la réglementation à la politique?**
- **À quelle fréquence les types de travaux devraient-ils être examinés pour refléter les pratiques modernes d'exploration?**

**Votre participation et vos commentaires sont importants pour nous, car le gouvernement de l'Ontario étudie les options possibles pour améliorer le système des travaux d'évaluation de l'exploration minérale de l'Ontario. Nous prévoyons une période de commentaires de 45 jours. Veuillez envoyer vos réponses à une partie ou à la totalité des questions ci-dessus au Ministère aux coordonnées suivantes :**

Courriel : [MiningActAmendments@ontario.ca](mailto:MiningActAmendments@ontario.ca)

Adresse postale :            Division des mines et des minéraux  
   933 Ramsey Lake Rd  
   Willet Green Miller Ctr 2nd Flr  
   Sudbury (ON), Canada